

Revue de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **86 (1944)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue de la presse

La défense du littoral continental

Selon le col. du génie Baltasar Monianier.

LA PLACE FORTE.

Le caractère continental de la guerre 1914-18, le système des alliances qui promettait de donner ce même caractère aux conflits suivants... et l'éloignement des adversaires possibles, ont été les causes déterminantes de la fortification des côtes. C'est ainsi que l'on est passé de la conception de la place forte, aux régions entières fortifiées, et de celles-là, aux frontières totalement fortifiées. Or, remarquons que toute cette évolution s'est accomplie pendant la guerre actuelle.

La conquête de Port-Arthur par les Japonais lors de la guerre russo-japonaise, n'a certainement pas suffi pour démontrer que la thèse de la place forte est une conception désormais historique ; n'avons-nous pas vu tomber successivement, et en si peu de temps, celles-là mêmes qui étaient considérées comme inexpugnables. Toutes sont tombées sous les coups qui venaient du côté terre.

LA RÉGION FORTIFIÉE MARITIME.

La *Revue militaire française* a publié sous ce titre un article du col. Morin, basé sur les opérations de débarquement récentes (antérieures à la guerre actuelle). La conclusion en est que la région fortifiée maritime devrait être une place forte, dont la défense s'étendrait sur les flancs jusqu'aux zones permettant

d'établir des positions de résistance latérales, elles-mêmes appuyées sur des cours d'eau ou des chaînes de montagnes.

Dans ces conjonctures, les ports et leurs installations, l'artillerie côtière et les voies de communications avec l'intérieur, doivent être disposés de telle sorte qu'ils restent hors de portée de l'artillerie « débarquée ». Mais la question qui se pose à nouveau, c'est le dilemme du combat terrestre avec un ennemi débarqué, même à des distances considérables, soit à 600 kilomètres comme ce fut le cas à Singapour. Il en résulte pratiquement que la zone maritime fortifiée est « mort-née », au point de vue stratégique.

L'avantage pour le défenseur de la zone du littoral est en somme le fait que l'attaquant doit venir par la mer et doit passer par le mauvais moment du débarquement. Cette circonstance doit être exploitée au maximum, en profitant de la moindre marque de défaillance (défaut d'organisation), en vue de repousser l'attaque et d'anéantir les troupes parvenues à prendre pied. Ceci implique la fortification de *tout le littoral* ou du moins de toutes plages d'accès facile.

FORTIFICATIONS DU LITTORAL.

La fortification de la totalité du littoral d'un pays est naturellement une utopie, quoique les côtes présentent l'avantage sur les frontières terrestres de beaucoup de points inabordable, ne nécessitant aucune fortification. D'autre part, la densité de la défense est proportionnée, si l'on peut dire, à l'importance de l'occupation de ce point par l'occupant.

On se souvient que lors du conflit de 1914-18, les Allemands fortifièrent le littoral nord belge, qui représentait leur flanc droit. Une pénétration ennemie sur ce front aurait effectivement entraîné le recul d'armées engagées vers l'ouest.

Il est hors de doute qu'actuellement les Anglais aient fortifié puissamment leur propre littoral de Cardiff aux Orcades pour le moins.

L'idée originelle des villes ouvertes à proximité des côtes a disparu, puisqu'elles seraient justement l'objectif que choisiraient les troupes de débarquement.

Il ne suffit donc pas de défendre les bases des escadres seulement, mais toutes celles qui disposent d'installations pouvant servir aux opérations de débarquement des engins plus ou moins lourds actuels. Plus puissants et plus nombreux seront les moyens de l'armée qui opère contre le littoral en vue d'y établir une tête de pont et plus les ports choisis pour y débarquer sont importants. A titre de confirmation, citons que les Anglais attribuèrent leurs échecs en Norvège au fait que les seuls ports qu'il leur fut possible d'occuper ne possédaient pas les installations propres à permettre la mise à terre de leur matériel. Il leur en advint de même, aux Dardanelles, en 1914, malgré le tour de force qu'ils réalisèrent en débarquant sur ce point 10.000 hommes en deux heures seulement.

Ces considérations démontrent qu'il n'est pas nécessaire de constituer une défense ininterrompue ; mais elle doit être établie (on pourrait dire dosée) en raison de l'importance de l'objectif, où se trouveraient par exemple d'importants centres commerciaux ou encore de puissantes bases maritimes. C'est aussi là que la défense doit s'incruster le plus au sol et ne pas céder.

Il n'est pas indispensable que la défense dispose pour cela d'une supériorité de tous les éléments militaires. En effet, chaque situation présente des avantages et des désavantages qui autorisent une utilisation particulière des moyens dont on dispose, selon qu'il s'agit d'une « défense à distance » ou d'une « défense rapprochée ». L'une exige de l'artillerie lourde, l'autre pas. Les dispositifs frontaux ou latéraux, peuvent être mobiles, selon que l'aviation et la marine joueront ou non leur rôle.

La défense à courte distance est encore passive ou active, la première se présentant sous forme d'obstacles divers : travaux de sape, mines terrestres ou immergées, pièges à tanks,

barricades, chaînes, etc., tandis que les moyens de feu constituent la seconde, y compris le feu de barrage des mitrailleuses bloquant les troupes de débarquement au moment où elles s'élancent des embarcations pour atteindre la plage.

Comme ces sources de feu ne doivent intervenir qu'au dernier moment et ne peuvent, d'ailleurs, comprendre qu'un secteur de tir limité, elles sont installées dans des casemates, permettant le tir rasant réellement efficace. Cette occultation doit être aussi parfaite que possible vu que dans le cas dont nous parlons, il ne faut pas compter sur une protection d'artillerie secondaire mobile au autre.

Une nuit, on illumine la zone de tir au moyen de fusées d'infanterie, projetées par des engins nouvellement en action qui ressemblent à d'énormes barillets de revolver, où sont logées les fusées ; celles-ci sont percutées successivement et expédiées sur l'endroit choisi.

On croit généralement que ces casemates, comme les postes de commandement, exigent un fort blindage supérieur (horizontal) ; mais il n'en est pas tout à fait ainsi, croyons-nous. Dissimulées à la vue aussi bien aérienne que du côté de la mer, elles ont besoin cependant, d'une couverture latérale contre le tir des tanks et des engins de débarquement, ainsi que d'une protection contre les attaques aériennes.

Nous admettons que la protection est suffisante en ce qui concerne la ligne horizontale, étant donné que la cible offerte par une casemate de ce genre n'est que d'environ 6 m².

Par contre, ces casemates présentent dans leur axe vertical, une vulnérabilité à l'égard de projectiles de 200 kg. et plus tombant à moins de 5 m. de leur assise qui est d'une étendue approximative de 156 m². Ces constructions sont effectuées selon des données tenant un compte exact des effets des bombes modernes, et sont en quelque sorte compartimentées, afin de n'offrir autant que faire se peut, que des angles aux éclats des obus.

En conséquence, ces casemates ne sont proportionnelle-

ment que très peu visibles. Les tanks, en effet, avec leur artillerie rapide et précise pourraient fort bien, au cas contraire, atteindre les servants des fortins.

Il est encore un facteur dont il faut tenir compte avant d'estimer la possibilité de résistance de ces derniers. Le débarquement est précédé d'un bombardement intense, ininterrompu et prolongé de la part de l'aviation. (Notons ici les cas particuliers où ces faits ont précédé la déclaration de guerre.) Les petites garnisons sont naturellement prévenues de n'avoir à évacuer les fortins *en aucun cas*, et ce jusqu'à la fin des opérations.

Il s'agissait jusqu'à maintenant de plages et de côtes facilement accessibles par la mer et comportant des ports importants ; à ce sujet, nous observons que la guerre actuelle a contribué à modifier la notion que nous avions des distances en général. L'Atlantique, par exemple, de fossé énorme et infranchissable qu'il était, n'est plus considéré pratiquement que comme une mer quelconque à traverser. Les sous-marins passent des côtes françaises aux Caraïbes avec la plus grande facilité et disposent encore de moyens de bord suffisants pour y opérer pendant des mois. Les armées avancent ou reculent parfois de 100 km. par jour... En une seule bataille, également, les belligérants perdent, sans y attacher d'importance, un matériel considérable.

Dans les forces portuaires, la défense passive à courte distance comprend bien entendu un dispositif spécial qui « canalise » l'accès au port, mais sans le fermer, tandis que la défense active centre de son feu l'entrée des ports, les môles, les docks, etc., ainsi que les divers accès aux plages environnantes.

Les casemates sont placées de préférence dans les jetées un peu hautes dans les maisons, entrepôts, etc., bien dissimulées et où il est toutefois possible d'introduire des pièces d'artillerie, avec les dépôts de munitions et les dortoirs pour les hommes.

Pour éviter que des éléments réduits puissent lever des mines posées devant le port, des batteries à petit calibre et tir rapide prennent les champs de mines d'enfilade. Comme ces mêmes batteries ont aussi pour mission la défense anti-aérienne, elles sont à découvert, sous un habile camouflage.

Afin de parer aux attaques d'unités cuirassées tendant à forcer l'entrée du port, des installations lance-torpilles ont été prévues qui naturellement causeraient les plus grands dommages à l'attaquant avant qu'il ait atteint des objectifs. On a soin pour ce faire, d'éviter que ces actions n'aient pour conséquence l'embouteillage du port par les épaves.

Ces installations sont de deux types : de surface ou sous-marines. Les premières, plus économiques, offrent par contre l'inconvénient d'être exposées par gros temps, aux violentes attaques des eaux, et comme elles se trouvent exactement au niveau de la mer, elles ont forcément à en pâtir. Les secondes, d'un coût plus élevé, ne présentent pas cet inconvénient et sont en outre invisibles. Leur disposition intérieure est, à peu de chose près, identique à celle d'un sous-marin.

DÉFENSE A DISTANCE.

Elle est constituée par l'artillerie lourde à longue portée établie le long des côtes. Il fut un temps où l'on pensait, dans les milieux aéronautiques, pouvoir la remplacer avantageusement par les bombardements aériens, étant donné que l'effet obtenu par ce nouveau moyen est tout « autant précis, surtout en piqué ». De plus, le bombardement aérien n'est pas tributaire d'un secteur de tir déterminé. Mais on a vu que, dans la guerre actuelle, ces batteries côtières ont été maintenues, sinon perfectionnées, en raison probablement de sa « réaction instantanée ».

Lorsqu'il s'agit d'un combat entre marine de guerre et

d'un point de défense terrestre, les unités croisant à toute vitesse, ont l'avantage de savoir exactement sur quel point leurs canons doivent faire feu ; par contre, la batterie ne peut que supposer la position qu'occupera le navire au départ de la salve, en raison de sa vitesse et de sa direction. Il est facile de se rendre compte de la difficulté que présente ce tir ; les calculs doivent être effectués en un temps record, afin que les données n'aient pas pu changer trop sensiblement au moment du tir. Citons, pour tenir compte des réalisations de l'heure, que le résultat maximum, dans ce sens, est détenu avec des appareils qui sont de pures merveilles. La direction et la vitesse du but à atteindre sont enregistrées de façon permanente par ce système, ne laissant ainsi à l'homme que la peine de choisir le moment favorable pour faire feu, avec le maximum de chance de toucher. N'oublions pas toutefois que l'unité navale seule détient l'avantage d'entamer ou de fuir le combat, quand et comme il lui convient.

Pour ce qui est du facteur vulnérabilité, la situation est inverse : qu'il soit présent à notre mémoire que le 95 % des éléments d'un navire de guerre sont indispensables à son fonctionnement, à tel point en somme qu'il suffit de l'atteindre pour le mettre tout au moins partiellement hors de combat.

Le cuirassé *Bismarck* par exemple, atteint à la proue lors de l'engagement naval d'Islande, en dépit du fait que ce point de la structure d'un navire ne comporte aucun élément essentiel, ne fut plus à même de conserver une vitesse suffisante pour échapper à la poursuite des destroyers.

Rappelons encore que lors du combat naval de Tsushima (guerre russo-japonaise), le servo-moteur de la barre de direction du vaisseau amiral russe fut détruit par un obus, ce qui priva de gouvernail l'unité qui indiquait à l'escadre les mouvements de formation de combat. Il en résulta une confusion qui fut la cause principale de la victoire de Togo.

Les batteries terrestres ont, au contraire, l'avantage

d'être inaccessibles. Mais elles disposent encore d'une autre possibilité importante : des champs de tir à grandes bases horizontales, ce qui permet le calcul exact des distances. Pour cette raison surtout, aucune escadre ne se risque à engager le combat avec un point fortifié, à moins de 20 km. de distance.

BATTERIES LOURDES.

Elles forment l'armature de la défense à longue distance, les batteries de moyen et petit calibre, n'étant que le complément du dispositif général. Le calibre est de 28 cm. et plus ; la distance autorisée 30 km., avec, bien entendu, une puissance suffisante pour perforer les cuirassés des vaisseaux de lignes. Le nombre de pièces varie de 2 à 4.

La distribution des batteries lourdes ayant pour but de couvrir un port contre les bombardements de vaisseaux ennemis, est naturellement proportionnée à la configuration du littoral ; elles en comprennent généralement au moins une, montée sur voie ferrée. Ce dernier dispositif est sujet à critique, croyons-nous, vu que la durée d'un engagement du genre dont nous nous occupons, est très souvent de 10 minutes à peine, ce qui ne permet guère de déplacer cette batterie sur le point névralgique, dans le temps voulu.

On ne peut guère s'expliquer l'emploi de l'artillerie montée sur voie ferrée que dans les cas où l'on se trouve devant la nécessité de pourvoir rapidement une côte d'artillerie lourde, pour autant que cette artillerie soit tenue prête et que le réseau ferroviaire de la zone à conquérir le permette. Ainsi, dans le cas de la côte française de la Manche, les Allemands utilisent cette arme avec avantage, étant donné que tous les ports disposent de voies ferrées. Mais, par contre, les Français qui auraient disposé de temps pour pourvoir leurs côtes d'une artillerie suffisante, auraient eu un plus grand intérêt à installer des défenses fixes plutôt que mobiles.

Comme il y a lieu de réduire le plus possible le nombre de ces batteries vu le coût élevé de leur construction, on les place de préférence aux flancs des pentes côtières, d'où leur champ de tir est des plus vastes. D'autre part, ces emplacements présentent de grandes facilités au point de vue de la construction.

(A suivre.)

